

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Centre Éducatif Les petits pas	Numéro de permis 2018347	Date d'inspection Le 19 juillet 2024	
Nom de l'établissement Garderie centre éducatif les petits pas 2		Numéro de téléphone (506) 235-6024	
Adresse 210 rue Mgr Martin Est Saint-Quentin NB E8A 1V4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	31(3)	22 juil. 2024	
<p>Commentaires : Un plan doit être en place afin d'assurer la sécurité des enfants dans l'air de jeux extérieur. Si le bout de métal ne peut pas être coupé, une solution doit être en place afin d'assurer qu'il ne pose plus de danger pour les enfants. Un plan doit aussi être en place pour s'assurer que les enfants n'ont pas accès à la partie brisée du bac à sable pour ne pas se blesser sur les vis jusqu'à ce qu'il soit réparé. Le plan doit être envoyé à l'inspectrice et doit être suivi jusqu'à ce que ces éléments soient réparés.</p>			
<p>Commentaires généraux</p> <p>- Le ratio ne fut pas vérifié puisque le suivi s'est fait par téléphone.</p>			

original signé par  
Janel Aubut

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Melissa Beaulieu

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 juillet 2024

\_\_\_\_\_  
Date